



BULLETIN D'ADHESION USM-Saran - VTT et Trial



Licence UFOLEP, validité du 01/09/2022 au 31/08/2023

Site : <http://www.usmsaranvtt.com> - courriel : richard.debout@free.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance **et** lieu de naissance :

Tél. 1 :

Tél. 2 :

Compétition : **OUI** **NON** Courriel **lisible** :

Important : Pensez à nous informer de tout changement dans vos coordonnées en cours d'année

Merci de nous adresser :

- **Pour les nouveaux licenciés à l'USM Saran VTT ADULTES** : un certificat médical de moins de 3 mois mentionnant l'aptitude à la pratique du VTT et précisant « en Compétition » si vous souhaitez participer aux diverses compétitions et le Bulletin d'inscription UFOLEP 2022/2023 (à télécharger via le lien disponible sur le site [usmsaranvtt.com](http://www.usmsaranvtt.com)).
- **Pour les nouveaux licenciés à l'USM Saran VTT - de 17 ans** : l'obligation de fournir un certificat médical ou une 1^{ère} licence ou un renouvellement est supprimée. La fourniture du questionnaire légal parfaitement identifié et signé par les responsables légaux suffit. **Si une ou plusieurs réponses du questionnaire référencé ont été cochées OUI, le pratiquant mineur doit présenter à son médecin son questionnaire et fournir un certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du VTT.** Joindre également le Bulletin d'inscription UFOLEP 2022/2023 (à télécharger via le lien disponible sur le site [usmsaranvtt.com](http://www.usmsaranvtt.com)).
- **Pour ceux inscrits l'année dernière** : un certificat médical de moins de 3 mois ou joindre le questionnaire de santé à compléter par vos soins (à télécharger via le lien disponible sur le site [usmsaranvtt.com](http://www.usmsaranvtt.com)). Si vous répondez OUI à une ou plusieurs questions, le certificat médical est à fournir obligatoirement.
- Un chèque de règlement à l'ordre d'USM SARAN VTT.

TARIFS 2022-2023

Jeunes de 9 à 17 ans (2005 à 2013) : 75 € Dossier à remettre à Richard DEBOUT lors des entraînements au local Club	Président et Responsable Ecole VTT 02.38.73.61.92 / 06.72.57.68.18 richard.debout@free.fr
Adultes (avant 2005) : 80 € A adresser à Martine DEGRIGNY	Secrétaire Usm Saran VTT 24 rue du Jeu de Boules 45140 INGRE

Avantages Club :

- Partenariat avec le restaurant Baïla Pizza et Léon de Bruxelles Saran
- Tenues Club à prix d'achat
- 1 randonnée par mois payée par le Club (Calendrier sur le site)
- Engagement payé pour Manches Championnats Départemental et Régional Ufolep si inscription préalable par vos soins sur le formulaire dédié à compléter sur le site
- Engagement National payé si qualifié - possibilité de subvention USM Saran Générale pour l'Hébergement et le Transport
- Participation financière du club aux Week-end et grandes randonnées

Ecole Vtt : Encadrement par des moniteurs diplômés - Week-ends découverte

Section Trial : Encadrement et terrain approprié à la pratique de la discipline.

Porter le maillot du Club, aider sur les organisations et surtout être toujours de bonne humeur !